

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 25 mars 2020 modifiant l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger

NOR : EAEA2005489A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié, relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 5 février 2008 modifié pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2020, le tableau annexé à l'arrêté du 5 février 2008 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté pour les pays du rythme sud.

Art. 2. – Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la directrice du budget au ministère des finances et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 1^{er} avril 2020 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 mars 2020.

*Le ministre de l'Europe
et des affaires étrangères,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires financières,
A. CUKIERMAN*

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur,
M. LARHANT*

ANNEXE

AU 1^{er} AVRIL 2020

Pays de résidence (rythme sud)		Enfants de moins de 10 ans	Enfants de 10 à 15 ans	Enfants de plus de 15 ans
ARGENTINE	a) Montant annuel	5 110	5 344	5 814
	b) Droits de première inscription	626	626	626
BOLIVIE	a) Montant annuel	5 301	5 940	6 069
	b) Droits de première inscription	1 527	1 566	1 605
BRESIL (Rio)	a) Montant annuel	9 460	9 612	9 767
	b) Droits de première inscription	728	741	747
BRESIL (Sao Paulo)	a) Montant annuel	9 215	10 030	10 030
	b) Droits de première inscription	0	0	0
CHILI	a) Montant annuel	6 399	6 399	6 399

Pays de résidence (rythme sud)		Enfants de moins de 10 ans	Enfants de 10 à 15 ans	Enfants de plus de 15 ans
	b) Droits de première inscription	3 416	3 416	3 416
COSTA RICA	a) Montant annuel	5 413	5 413	5 413
	b) Droits de première inscription	0	0	0
PEROU	a) Montant annuel	7 926	6 866	6 866
	b) Droits de première inscription	1 154	658	413
URUGUAY	a) Montant annuel	7 890	8 693	9 065
	b) Droits de première inscription	270	443	443
VANUATU	a) Montant annuel	4 670	5 296	5 851
	b) Droits de première inscription	659	659	659